

SEANCE DU 7 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BERANGER, pour le Maire empêché.

Présents : Laurence BERANGER. Géraldine BLANC-MARTIN. Nathalie BRESSON. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Gilles GUARDIA. Jacques GINIEYS. Benoît LEPAGE. Annie VILE. Nathalie PROUZET.

Absents (excusés) : Roland CANAYER. Daniel ZEBERKO. Corinne VILLEGAS. Jean-Pierre NEGRE.

Procurations : Roland CANAYER à Christian CHATARD. Daniel ZEBERKO à Laurence BERANGER. Corinne VILLEGAS à Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE à Olivier ARNAL.

Christian CHATARD est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Mme Laurence BERANGER qui, donne la parole à Mr Christian CHATARD, désigné secrétaire de séance, pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 21 Décembre 2023, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) Approbation des Comptes de Gestion 2023 Budget Général / Budget EAU / Budget CCAS

Mme Laurence BERANGER donne le compte rendu des comptes de gestion de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, du CCAS, et indique que les comptes sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

2°) Approbation du Compte Administratif 2023 Budget Général

Mme Laurence BERANGER présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2023 qui fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 129 655,37 €, et un déficit d'Investissement de 54 980,57 €.

Le conseil a désigné MME Laurence BERANGER, présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE VOTER le Compte Administratif 2023, à l'unanimité des membres présents.

3°) Approbation du Compte Administratif 2023 Budget EAU et Assainissement

Mme Laurence BERANGER présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2023 qui fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 63 212,92 €, et un excédent d'Investissement de 7 861,27 €.

Le conseil a désigné MME Laurence BERANGER, présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE VOTER le Compte Administratif 2023, à l'unanimité des membres présents.

4°) Approbation du Compte Administratif 2023 Budget CCAS

Mme Laurence BERANGER présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2023 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 989,57 €.

Le conseil a désigné Mme Laurence BERANGER, présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE VOTER le Compte Administratif 2023, à l'unanimité des membres présents.

5°) Facturation complémentaire du m3 d'eau en cas de dommage sur les canalisations et du remplacement du matériel.

Mme Laurence BERANGER rappelle à l'assemblée la délibération prise en date du 26 novembre 2018, concernant la mise en place d'une réglementation pour les fuites d'eaux après compteur et l'application de la Loi Warsmann.

Il convient de délibérer pour pouvoir facturer les m3 perdus en cas de dommages causés par les usagers sur les canalisations du réseau d'eau et le coût du matériel engagé par la commune pour la réparation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition

6°) Remise gracieuse sur la facturation du m3 d'eau à titre exceptionnel.

Mme Laurence BERANGER rappelle à l'assemblée la délibération prise en date du 26 novembre 2018, concernant la mise en place d'une réglementation pour les fuites d'eau après compteur et l'application de la Loi Warsmann. Considérant que cette délibération ne peut s'appliquer sur toutes les fuites d'eau, il convient de délibérer pour à titre exceptionnel autoriser le maire à effectuer une remise gracieuse sur la facturation du m3.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

7°) Instauration astreintes et primes d'astreintes

Le Maire rappelle, la délibération prise en date du 08 décembre 2022, concernant la création d'une entente intercommunale pour l'exploitation du réseau d'eau potable sur les 3 communes (Avèze, Le Vigan et Molières-Cavaillac).

Dans le cadre de cette entente de l'eau, il convient d'instaurer des astreintes et le paiement de celle-ci suivant le texte de loi en vigueur. Après délibération le conseil municipal accepte l'instauration des astreintes et le paiement de celles-ci.

8°) Créations emplois saisonniers - Année 2024

Il est proposé à l'assemblée, la création de cinq emplois de non titulaire au service technique et d'un emploi de non titulaire au service administratif, à temps non complet, à raison de 15 à 35 heures hebdomadaires maximum, en raison de l'accroissement d'activité, pour exercer les fonctions d'adjoint technique ou administratif saisonnier.

Emplois saisonniers 2024					
Services	Catégorie	Nombre de postes	Indice Brut	Echelon	Temps de travail hebdomadaire
Service Technique	C	5	367	1	15 à 35 heures
Service Administratif	C	1	367	1	20 heures

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, adopte la modification du tableau des emplois saisonniers ainsi proposé.

Questions diverses :

Mme Laurence BERANGER fait lecture du courrier reçu en mairie d'une mutuelle souhaitant une rencontre avec les élus. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Travaux en cours :

Dossier en cours avec INFRAMED pour l'aménagement de la RD 190 autour de l'école maternelle. Les devis sont en cours. Les financements seront recherchés auprès de l'Etat et du Département du GARD. La rénovation du réseau d'eau estimé à 80 000 euros environ n'est pas envisageable car l'agence de l'eau n'accorde aucune subvention.

La réparation de la gouttière de l'école a été effectuée.

Réunion du RPI :

Pour la rentrée 2024/2025, il n'y aura pas de modification des classes ni de la répartition. Le mode de fonctionnement risque de changer pour être en cohérence avec le RPI pour la rentrée de septembre 2025 avec un passage à deux niveaux par école.

Ramassages des poubelles Les Pradels :

Les travaux sur la commune d'Avèze perturbent le ramassage des containers sur le quartier de Pradels. Le service de collecte de la CCPV en a été informé à plusieurs reprises.

Eclairage public :

Mr Christian CHATARD fait lecture d'un courrier reçu en mairie d'une famille qui habite Route de Bez. La route n'est pas éclairée à cet endroit, éloigné de 200 mètres de l'arrêt de bus. Il est répondu que l'on est situé hors agglomération, il n'y a donc pas d'éclairage public.

Plan Communal de Sauvegarde :

Mr Benoît LEPAGE informe les membres du Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde réalisé avec les communes du Vigan et d'Avèze n'est plus à jour. Il convient de refaire intégralement celui-ci et de nommer des personnes référentes par quartier. Il devra être délibéré en conseil municipal.

Dates à retenir :

13 mars 2024 à 18 h : Commission des Finances

28 mars 2024 à 18 h : Conseil Municipal

05 avril 2024 à 10 h : Voirie communale + ATD

05 avril 2024 à 14 h : PLUI

Dates des manifestations :

6/7 avril 2024 - Concours de pétanque

13/14 avril – Carnaval Organisé par le comité des fêtes

Divers concerts à la salle de la Filature

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h52.